

Où va l'orientation ?

Olivier MASSON

La question de l'orientation est une question toujours nouvelle, qui se heurte au poids du passé. Si nous regardons autour de nous, nous pouvons constater que nombreuses sont les personnes insérées dans une vie professionnelle - même retirées - qui ont dû à plusieurs occasions changer de voie de formation, de métier. La réalité nous impose de reconnaître qu'il faut s'orienter tout au long de la vie. Voilà bien une question nouvelle, qui interroge le système de formation continue et devrait sans doute davantage interroger la formation initiale : à partir de quel moment commence-t-on à faire des choix? Comment s'orienter dans un monde incertain? Des questions redoutables, mais inévitables...

Si nous regardons maintenant du côté des études, comme du débat public sur l'orientation, nous pouvons constater que les représentations des acteurs pèsent d'un poids considérable dans les décisions d'orientation – grandes ou petites – qui jalonnent un parcours scolaire et de formation. C'est vrai par exemple des familles, qui tantôt privilégient telle voie de formation supposée plus prestigieuse, tantôt choisissent la voie du détour (le recours au privé, le passage temporaire par l'apprentissage). La réputation des établissements scolaires joue un rôle non négligeable. Les enseignants ne sont pas en reste, qui véhiculent des représentations sur des parcours de formation, corrélés à leur propre expérience. En disant ceci, on force bien sûr le trait, car les enseignants apprennent eux aussi, à travers la connaissance des établissements voisins, la rencontre d'anciens élèves qui ont fait leur propre chemin ; les parents d'élèves apprennent eux aussi s'ils ont l'occasion de prendre du recul... Tout le monde peut apprendre que les parcours sont loin d'être linéaires et que sa propre expérience se périmite vite!

Pour tenter d'y voir clair dans ce débat fort complexe, nous allons d'abord faire le tour des différents acteurs qui interviennent à un titre ou à un autre sur la mise en oeuvre de politiques éducatives en matière d'orientation. Nous commencerons d'abord par les familles, puis continuerons par les acteurs professionnels que sont les Conseillers d'orientation-psychologues, les enseignants et les chefs d'établissement, et terminerons par les initiatives prises par l'Etat et les collectivités locales. Quelles sont les représentations de ces acteurs? Quelles évolutions ont-ils connues?

Les « familles » désignent des réalités fort diverses. Pour aller vite à l'essentiel, on gardera l'idée que les jeunes en formation reproduisent les représentations de leur milieu familial (et l'on ne s'intéressera pas au cas très particulier des jeunes en rupture avec leur milieu familial). Les familles ont bien intégré l'idée que l'école pouvait accueillir plus longtemps les jeunes et qu'il était possible qu'un jeune ait le niveau du bac, même si aucun de ses deux parents n'avait de diplômes. Et cela sans bourse ni quota. Nous ne ferons pas ici l'inventaire des malentendus induits par cette situation nouvelle, sur lesquels les sociologues se penchent depuis plus de vingt ans. Il est vrai qu'un certain nombre de familles suivent cette « promesse », sans forcément anticiper les évolutions. Mal informées, elles connaissent peu les rouages d'un système scolaire, qui, de plus, change fréquemment ses procédures. On peut donc penser que des familles, qualifiées rapidement de « populaires », n'ont pas de culture stratégique ou n'ont pas les moyens matériels ou les ressources intellectuelles pour en développer une.

A y regarder de plus près, on s'aperçoit qu'il y a des exceptions : telle famille d'artisans utilise les ressources des maisons familiales rurales ; tel groupe de parents, ignorant [...]. Le défi du service public aujourd'hui est bien celui de l'actualité de l'information qui utilise au besoin les codes de communication des familles. Par exemple, l'abondance de notes écrites n'est pas une garantie d'efficacité. Par exemple, la « convocation » de parents, uniquement quand cela va mal, n'est pas la meilleure façon d'inciter des familles et des jeunes à considérer positivement cette nécessaire orientation dans un monde incertain. Le mode d'organisation des réunions, leur fréquence jouent un rôle non négligeable. Tout cela renvoie bien sûr au mode de relations entre l'institution scolaire et les familles, mais aussi aux tensions existant entre le projet familial ou parental et le projet du jeune.

Celles-ci sont inévitables et peuvent se rencontrer dans tous les milieux, même si elles prennent des colorations particulières. Mais un projet politique ne peut faire l'économie d'une réflexion et de mesures portant sur les relations entre école et familles. Cela passe par l'affirmation et la mise en oeuvre de droits.

Que se passe-t-il du côté des établissements scolaires?

Tout d'abord il existe des « spécialistes » de la question, les CO-psy, dans le jargon de l'EN. Ils ont la possibilité d'avoir une vue globale des voies de formation, et du territoire sur lequel ils inscrivent leur action et qui couvrent plusieurs collèges et lycées. Leur formation psychologique leur permet de conduire des entretiens avec des jeunes, pour les aider à faire des choix d'orientation. La réflexion théorique est abondante et intéressante, par exemple la notion d'éducation à l'orientation. La réalité est loin d'être aussi facile. Les CO-psy suivent en moyenne plus de 1500 jeunes chacun, rendant illusoire le suivi personnalisé, faisant des séances d'intervention dans les classes des séances de distribution de documents, ou produisant des discours généralistes et redondants et le professeur principal n'y assiste pas toujours!

D'autre part, le paysage de la formation et des métiers est en perpétuelle évolution et les Co-psys ne peuvent pas tout maîtriser et encore moins intégrer ces possibilités aux propositions faites aux jeunes qu'ils rencontrent. Le travail sur la représentation des métiers, et celle des voies de formation, qui est aussi un enjeu essentiel, ne peut alors être assuré par eux. Quels que soient leurs précautions ou leur dévouement, ils finissent par légitimer une représentation très hiérarchique et pyramidale des voies de formation et, partant, des stratégies d'orientation.

Les enseignants ont un rôle reconnu en matière d'orientation (indemnité de suivi et d'orientation des élèves, participation aux conseils de classe et autres instances de régulation). Dans la pratique, ce sont les professeurs principaux qui assument l'essentiel du rôle. La classe et cet enseignant bénéficient d'une heure de « vie de classe » inscrite à leur emploi du temps respectif, où le travail sur l'orientation peut trouver sa place. Cela existe au collège et au lycée, qu'il soit général, professionnel ou technologique. Mais cela concerne toute la classe et ne permet pas la démarche individuelle sur l'orientation. Les professeurs principaux se chargent des entretiens avec les familles et le remplissage des fiches-navettes peut être occasion - un peu pauvre toutefois - d'aborder les questions des choix d'orientation. Les enseignants rappellent incessamment qu'il faut faire des choix (ce que l'on appelle l'éducation **au** choix), alors qu'on ne laisse pas toujours le temps et l'occasion aux enfants et adolescents de mesurer réellement les résultats de leur propre choix (ce que l'on appelle l'éducation **des** choix, qui ne concerne pas forcément l'orientation proprement dite). Des programmes d'éducation à l'orientation ont pourtant été mis en oeuvre à l'étranger, par exemple la méthode Activation du Développement Vocationnel et Personnel au Québec. Malgré la publicité qu'en a fait le rapport Fauroux en 1995 à propos du collège, cela n'a pas en France beaucoup d'écho.

Les chefs d'établissement ont sans doute un rôle prépondérant dans les questions d'orientation. Tout d'abord, parce qu'ils sont le recours suprême, que la loi leur reconnaît, puisqu'en cas de désaccord entre un conseil de classe et une famille, ils sont chargés d'une conciliation (qu'ils peuvent déléguer) afin d'éviter le recours à la commission d'appel. Ils ont aussi la charge de gérer les flux d'élèves et de veiller à l'équilibre de leur structure.

Ils ne peuvent ainsi décider d'ouvrir une nouvelle classe, sans l'accord des autorités académiques, car entre juin et septembre, on ne trouve pas forcément les enseignants nécessaires. Enfin, ils appliquent une politique académique qui va favoriser tel ou tel type de formation. Par exemple, la réduction de la voilure des lycées professionnels qui se déroule depuis une dizaine d'années (et concomitante à une baisse démographique) n'a pu se faire sans le relais efficace des principaux de collège et des proviseurs de lycées technologiques, qui ont vu changer le profil de recrutement des élèves. Une lecture de cette évolution pourrait laisser à penser que les chefs d'établissement sont les plus opposés à la prise en compte des souhaits d'orientation des familles. Ils sont surtout chargés d'appliquer une politique académique. Donc une politique. La meilleure preuve en est donnée a contrario par leur volonté d'appliquer la politique de massification dans les lycées dans les années 1985 - 2000 : ils ont bien dû se confronter aux réticences majoritaires des enseignants.

Toute cette présentation est sans doute bien caricaturale : on connaît bien des Co-psys, des enseignants ou des chefs d'établissement, qui se battent en juin et juillet, au moment où l'engourdissement vacancier atteint tout le monde scolaire, pour trouver des solutions dans l'urgence et aider des jeunes et leurs familles à faire valoir leurs droits ou faire respecter leurs aspirations profondes. On connaît des établissements innovants, y compris dans l'Education Nationale, qui ont mis en place des parcours qui évitent le décrochage scolaire ou y remédient, tout en permettant à des jeunes de construire personnellement leur projet de formation. Cette logique de bricolage sera sans doute, demain comme hier, incontournable. Mais sur des questions aussi essentielles que l'orientation, peut-on continuer sur la même pente? Faut-il toujours là aussi « bricoler dans l'urgence »?

Depuis vingt-cinq ans au moins, l'Etat et les collectivités locales ont été confrontés d'une part à la présence croissante de jeunes de 16 à 25 ans qui n'avaient aucune solution d'emploi ni de formation, d'autre part aux adultes réduits au chômage par la disparition d'activités. C'est dans ce contexte qu'ont été expérimentés puis pérennisés différents dispositifs : les Permanences Accueil Information Orientation, puis les missions locales. Les initiatives prises à l'origine par l'Etat le sont aujourd'hui par les collectivités locales. Les conseils généraux, par le biais de l'action sociale dont elles ont la charge, peuvent choisir de développer de telles structures. Les conseils régionaux ont d'autres « entrées ». Les régions ont désormais compétence pour la formation professionnelle et un rôle de [...] pour le développement économique. Leur rôle de stratège les a amenées à s'intéresser à l'articulation entre formation initiale, formation continue et les métiers.

Elles mènent parfois des actions cohérentes en direction de métiers existant sur leur propre espace (dont des métiers banaux, dans le sens où on les retrouve partout), sur les « métiers en tension » (qui manquent de personnels) et se désolent que l'Education Nationale en fasse si peu de cas. De même, elles s'intéressent à la carte des établissements de formations initiales, qui peut servir de support à la formation continue (par sa proximité, son équipement informatique...), et dont elles financent la construction, l'équipement et désormais la maintenance... A travers la formation d'adultes, elles s'interrogent sur les modalités de l'orientation à destination des adultes, mais aussi des jeunes décrocheurs.

Comment trancher un débat aussi complexe que celui de l'orientation? Il serait bon d'abord de faire preuve de modestie, mais aussi de lucidité et de volontarisme. Il convient de faire apparaître les véritables acteurs et non de céder à cette paresse intellectuelle qui consiste à laisser croire que l'orientation est d'abord l'affaire des spécialistes.

Dénier un quelconque rôle au Co-psy et le remplacer par un spécialiste des métiers nous mènerait vers bien d'autres travers, qu'il est facile de dénoncer par avance. Les acteurs doivent travailler en réseau, échanger sur leurs pratiques, contractualiser...

Enfin, il serait malsain de continuer à laisser croire que le versant positif de l'orientation n'est laissé qu'à ceux qui trouvent autour de leur berceau tous les ingrédients et les relais qui leur permettront de construire une stratégie gagnante, qui légitime la seule logique du marché.